

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
2.2	2021-04-24	800001027126	2021-04-25
			Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Code du produit : 001B1880

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : **Shell Canada Products**
400 - 4th Avenue S.W
Calgary AB T2P 0J4
Canada

Téléphone : (+1) 8006611600
Téléfax : (+1) 4033848345

Numéro d'appel d'urgence : CANUTEC (24 hr): (+1) 613-996-6666; Toll Free: 1-888-CAN-
UTEC (226-8832)
CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300
(US)
CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300
(US)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Graisse

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Irritation oculaire : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:
N'est pas classé comme un danger physique selon les critères du SGH.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du SGH.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage:
Aucune phrase de précaution.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Contient du sulfonate de calcium.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

Les graisses usagées peut contenir des impuretés nocives.

Non classé inflammable mais peut brûler.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance : Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Nature chimique : Huiles minérales hautement raffinées, huiles d'hydrocarbures synthétiques et additifs.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Composants dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Alkaryl sulfonate de calcium	61789-86-4	1 - 4.99
Alkaryl sulfonate de calcium	68584-23-6	1 - 4.99
Alkaryl sulfonate de calcium	26264-06-2	1 - 2.99
Alcarylamine	36878-20-3	1 - 2.49
Alkaryl sulfonate de calcium	70024-69-0	0.1 - 0.9

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.
- En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les signes et symptômes d'une sensibilisation de la peau (réactions allergiques de la peau) peuvent comporter des démangeaisons et/ou une éruption.
Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.
Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
- Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.
- Avis aux médecins : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appro- : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
2.2	2021-04-24	800001027126	2021-04-25
			Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

priés	sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser d'eau en jet.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Composés organiques et non-organiques non identifiés.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Ramasser avec une pelle dans un récipient adéquat et clairement identifié pour une élimination ou une récupération conformément aux réglementations locales.
Conseils supplémentaires	: Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales	: En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
-----------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Éliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

éviter le contact : Agents fortement oxydants.

Stockage

Autres données : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité. Matière non-appropriée: PVC.

Consignes concernant les récipients : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Bruine d'huile minérale	Non attribuée	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la VLE et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods <http://www.cdc.gov/niosh/>

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods <http://www.osha.gov/>

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances <http://www.hse.gov.uk/>

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. <http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/accueil>

Mesures d'ordre technique

: Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :
Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène per-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
2.2	2021-04-24	800001027126	2021-04-25
			Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

sonnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre. Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques et de particules [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains
Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des yeux | : Lunettes étanches chimiques (lunettes monobloc antigaz) et écran facial. |
| Protection de la peau et du corps | : Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections). |
| Risques thermiques | : Non applicable |
| Mesures de protection | : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | |
|-------------------|---|
| Conseils généraux | : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en rubrique 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface. Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs. |
|-------------------|---|

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|----------------|-------------------------------|
| Aspect | : pâte |
| Couleur | : rouge |
| Odeur | : Légère odeur d'hydrocarbure |
| Seuil olfactif | : Données non disponibles |
| pH | : Non applicable |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Point de goutte	: >= 250 °C / >= 482 °F Méthode: IP 132
Point de fusion / congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: 160 °C / 320 °F Méthode: ASTM D92 (COC)
Taux d'évaporation	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	: Typique 10 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: Typique 1 %(V)
Pression de vapeur	: < 0.5 Pa (20 °C / 68 °F) Valeur(s) estimée(s)
Densité de vapeur relative	: > 1 Valeur(s) estimée(s)
Densité relative	: 0.960 (15 °C / 59 °F)
Densité	: 960 kg/m3 (15.0 °C / 59.0 °F)Méthode: Non spécifié
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: Données non disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: > 6
Température d'auto-inflammabilité	: > 320 °C / 608 °F
Température de décomposition	: Données non disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: 180 mm2/s (40.0 °C / 104.0 °F)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Méthode: ASTM D445

Propriétés explosives	: Non répertorié
Propriétés comburantes	: Données non disponibles
Conductivité	: Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragrophes suivants.
Stabilité chimique	: Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Réagit avec les agents fortement oxydants.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière solaire directe.
Matières incompatibles	: Agents fortement oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation	: L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.
-------------------	--

Informations sur les voies d'exposition probables

Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Faible toxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (lapin): > 5,000 mg/kg
née Remarques: Faible toxicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-
cation ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Légère irritation cutanée.
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les
pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

Alkaryl sulfonate de calcium:

Remarques: Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Remarques: Classé allergène cutané de catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-
cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancéri-
gènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal.
Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérogènes par
l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux
Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement.
N'altère pas la fertilité.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de la graisse. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.
TOUTE graisse usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évitée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.(LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour préparer un extrait aqueux expérimental).

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë) : Remarques: Données non disponibles

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.
Les principaux constituants sont intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient composants qui peuvent per-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

sister dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioac-
cumulables.

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 6
octanol/eau

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Semi-solide à température ambiante.
Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la
plémentaire création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement clima-
tique.
Le produit est un mélange de composants non volatils qui,
dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libé-
rés dans l'atmosphère en quantités significatives.

Mélange peu soluble.
Provoque la contamination physique des organismes aqua-
tiques.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.
Le producteur de déchets est responsable de déterminer la
toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractéri-
ser la classification du déchet et les méthodes d'élimination
adéquates conformément aux réglementations.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les
cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe
phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans
l'environnement.
Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

chets dangereux.

Emballages contaminés	:	Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable. L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Réglementation locale Remarques	:	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	---	--

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS	: Non établi.
TSCA	: Tous les composants sont répertoriés.
DSL	: Tous les composants sont répertoriés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits DangereuxConfor-
mément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Shell SRS Grease 2000 Extreme 2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2021-04-25
2.2	2021-04-24	800001027126	Date de dernière parution: 18.12.2018
			Date de la première version publiée: 23.08.2012

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2021-04-24

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR